

RÉSOLUTION IX - COLOMBIE

THÈME : AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : LE MINAGE D'OR ILLÉGAL ET LA POLLUTION AU MERCURE ET MÉTAUX LOURDS

L'Assemblée Générale,

- Rappelant que selon l'OIT et l'OMS il y aurait entre 10 et 20 millions de mineurs artisanaux d'or dans le monde, en particulier en Afrique, par exemple au Ghana avec le *Galamsey* (*Gather them and sell*), en Amérique du Sud par exemple dans la région de la Triple frontière Brésil-Venezuela-Colombie et en Asie du Sud-Est, aux Philippines et en Indonésie notamment,
- Constatant qu'en Colombie plus de 70 % des 200 000 mineurs d'or du pays exercent dans des conditions illégales ou informelles, générant plus de 2,4 milliards d'euros par an de revenus illicites et que ces activités illégales mènent à une déforestation massive puisque des dizaines à des centaines de milliers d'hectares de forêts tropicales et de savanes boisées sont détruits et qu'on assiste à une érosion des sols et à la disparition d'espèces,
- Soulignant que ces activités illégales causent une sévère pollution au mercure, et ce, non seulement dans les rivières et dans les écosystèmes mais aussi dans les océans puisque le mercure arrive en haute mer depuis les rivières par les courants marins,
- Déplorant les conditions de travail très dangereuses, l'exploitation du travail des enfants dans certaines zones, les conflits avec les communautés locales et les populations autochtones, le développement de réseaux illicites et de la corruption,
- Reconnaissant que ce problème dépasse les frontières car il est lié à la demande mondiale en or, notamment aux Émirats arabes unis, en Suisse et en Inde, en raison des dynamiques de l'offre et de la demande,
- Demande aux États membres de renforcer les règles d'importation, d'investir dans la recherche pour des techniques sans mercure et/ou de proposer des sources de revenus alternatives pour les populations et de renforcer la coopération internationale avec des initiatives comme le Programme de sécurité environnementale d'Interpol et/ou la création d'un système international de traçabilité et de certification pour l'or, inspiré du Processus de Kimberley pour les diamants de conflit.

Le texte français fait foi.